

Syndicat national

Pénitentiaire des



Surveillants et Surveillants Brigadiers

PROJET DE LOI DES FINANCES 2022 "ADMINISTRATION PENITENTIAIRE"

BUDGET « LOW COST » POUR LES MESURES CATÉGORIELLES en FAVEUR DES SURVEILLANT(E)S!

Mercredi 29 septembre 2021, le SPS a assisté à la présentation du Projet de Loi des Finances "**PLF 2022**" pour l'Administration Pénitentiaire.

1 - BUDGET GLOBAL "PLF" 2022

6 545 M€ en Autorisation d'engagement (AE) et 4 584 M€ en Crédits de Paiement (CP) soit + 7.4 % par rapport à 2021.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 2 823 M€ en CP (+ 73 M€)

Les autres dépenses s'élèvent à 1 761 M€ (+ 244 M€)

2 - LE PLAFOND D'EMPLOIS DU PROGRAMME "ADMINISTRATION PENITENTIAIRE"

✓ Progression de 738 ETPT soit + 1,7 % en 2022 :

Création de 599 emplois (soit 439 ETPT) en 2022;

Extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 (308 ETPT);

- 9 ETPT liés aux mesures de transferts (réforme du service de communication).

Le plafond d'emplois évolue de 43 345 ETPT en LFI 2020 à 44 083 ETPT en 2021.

3 - LES CREATIONS DE POSTES :

Le budget 2022 permet de créer 599 emplois pour répondre aux objectifs suivants :

Renforcement des effectifs des SPIP : **250 emplois** sont inscrits au PLF au titre de l'annuité 2022 (40 DPIP, 5 psychologues, 180 CIP, 19 ASS et 6 surveillants).

349 ETP sont créés en 2022 pour assurer la mise en service des nouveaux établissements et des premières SAS (Structures d'Accompagnement vers la Sortie), prise de possession prévue en 2022 ou début 2023 (CP Caen-Ifs, Basse-Terre, Bordeaux-Gradignan, Troyes-Lavau, CJD de Fleury-Mérogis, SAS Avignon, Valence, Toulon).

4 - CREDITS DE PERSONNEL

La masse salariale hors CAS progresse de 3,6 % en 2022 (+64,6 M€) pour atteindre 1 878,9 M€ (contre 1 814,2 € en 2021) CAS compris, le montant s'élève à 2 823,3 M€ (+73M€).

+ 31,7 M€ au titre du schéma d'emplois / + 22,4 M€ pour les mesures catégorielles / + 8,8 M€ de GVT solde.

5 - MESURES CATEGORIELLES

- ✓ La politique d'amélioration catégorielle se poursuit en 2022 + 22,4 M€ (hors CAS pensions), permettant de :
- Revaloriser la Prime de Sujétions Spéciales (3,4 M€ pour 0,5 point de PSS) et poursuite de la mise en place de la prime de fidélisation pour 1,3M€.
- Revalorisation de <u>l'indemnité de nuits pour 2,6M€ :</u> passage d'une nuit simple de 17€ à 20€ et de 20€ à 24€ pour une nuit majorée.
- Fusion des grilles de surveillants et de brigadiers (non gradés) pour la progression de carrière linéaire dans un nouveau grade unique.
- Poursuite des réformes du corps de commandement et achèvement de la réforme de la filière technique (0,9 M€),
- Revalorisation indiciaire et indemnitaire des DSPIP (0,8M€)
- Revalorisation du montant minimal de l'indemnité pour charges pénitentiaires (4,5 M€) en portant le coefficient de majoration de l'ICP à 1.275.
- Revalorisation des surveillants moniteurs de sport pour 0,08M€ qui prévoit la mise en place d'un complément forfaitaire de 300€.
- Revalorisation des indemnités perçues lors des astreintes pour 1,2 M€ ou d'actions de formations pour 18K€ (150€ au lieu de 110€ la semaine, 100€ au lieu de 60€ les samedis et dimanche).

5 - IMMOBILIER :

- V Les crédits d'investissement immobilier représentent au total 636,3 M€ contre 555,8 M€ en 2021.
- Crédits à la construction hors PPP et entretien du parc immobilier s'élèvent à **570,2 M€** en CP, soit **+ 14,2** % en 2022 :
- **441,4M€** pour l'APIJ et **128,8 M€** pour les services déconcentrés, dont **115,4 M€** pour la maintenance.
- **361,7** M€ consacrés aux travaux en cours des opérations du programme **7 000** places, dont **136,3** M€ pour les SAS et **225,4** M€ pour les centres pénitentiaires; Basse-Terre (**20,5** M€), Baumettes 3 (**10,5** M€), Bordeaux-Gradignan (**41,5** M€), Caen-Ifs (**52,1** M€), CJD Fleury-Mérogis (**32,5** M€), Troyes (**49,6** M€), Nimes (**9,6** M€).
- **→ 45,9 M€** dédiés au lancement du programme **8 000 places dont 45 M€** pour le passage en phase opérationnelle de la première vague (Saint-Laurent-du-Maroni, Muret 2, Avignon-Entraigues, Villepinte 2 et Rivesaltes) :
- **→ 10,8 M**€ pour les acquisitions foncières nécessaires à l'engagement des opérations.
- L'APIJ est chargée de la conduite des opérations suivantes pour un montant de 22,9 M€:

Création du centre sécuritaire francilien et du centre de formation de Fleury-Mérogis, la rénovation des systèmes de sûreté active de la MA Fleury-Mérogis, l'extension de l'ENAP (achèvement des travaux de construction des nouveaux hébergements et études en vue du lancement de la 3^{ème} phase, la réalisation des schémas directeurs pour la réhabilitation du CP de Fresnes et de la MC de Poissy.

6 - LA SECURITE DES ETABLISSEMENTS

✓ Les moyens alloués à la sécurisation des établissements pénitentiaires sont portés à 135,6 M€ en 2022 (+ 113%) :

La sécurisation périmétrique : **36,6 M€** (Détection des produits illicites, dangereux et système de sécurisation des personnels),

La lutte contre les drones malveillants : une dotation de **4,7 M€** pour acquérir de nouveaux dispositifs de lutte contre les drones,

Le brouillage des communications illicites : une enveloppe de 46 M€, pour la poursuite du déploiement du système de brouillage des téléphones mobiles et la mise à niveau des équipements déjà installés avec l'arrivée de la 5 G.

Le déploiement du programme mobilité pour un montant de **20,3 M€**, consacrés à l'équipement des personnels de surveillance d'un terminal mobile polyvalent leur permettant d'assurer leurs différents types de communication, d'accéder à leurs applications métier et de déclencher une alarme.

La poursuite de la sécurisation passive et active des établissements pour un montant de 27,3 M€ en AE et 17,2 M€ en CP.0

7 - POINT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME 15 000

\checkmark	P our la	première	tranche	de 7	000	places.

L'acquisition du foncier est sécurisée pour 95% des places.

Le choix du groupement est effectif pour 95% des places.

Le programme des opérations est validé pour 95% des places.

Les travaux sont lancés pour 65% des places

30% des places ont déjà été livrées (1926 places) : Centre de détention de **Papéari**, quartier de semi-liberté de **Saint-Martin de Boulogne**, MA de **Draguignan**, CP Aix 2, CP des **Baumettes 2**, MA de **Paris la Santé**, quartier de semi-liberté de **Nanterre**.

... EN CONCLUSION...

Nous sommes très loin du compte avec les mesures catégorielles annoncées et surtout attendues légitimement par les Surveillant(e)s pour la reconnaissance et l'attractivité de leur métier.

Quant aux effectifs des Surveillant(e)s, nous pouvons d'ores et déjà annoncer que la souffrance de ces derniers n'est pas prête de s'atténuer! Aucune création de poste ELSP prévue, alors que le déploiement de 42 équipes est prévu dans les mois à venir!

Le service des agents en mode dégradé deviendrait-il la norme dans les établissements, alors qu'il est contraire au relevé de conclusion de 2018 ?

Le 1^{er} octobre 2021, le Bureau Central National Site Internet: http://www.sps-penitentiaire.fr

E-Mail: spsnongrades@hotmail.com